

ç¿»è³ãf»é€šè³

Chaque entreprise peut solliciter les professeurs **chinois ou japonais** pour des **traductions de documents** à caractère **commercial, administratif ou technique**.

Le tarif de cette prestation est évalué au cas par cas et fait l'objet d'un devis établi selon la difficulté du contenu et son volume.

Pour toute demande merci de contacter l'institut à l'adresse suivante :
administration@isuga.fr